

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00403
Numéro SIREN : 752 965 293
Nom ou dénomination : SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003530

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **LE HAVRE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003530**
n° de gestion : **2012B00403**
n° SIREN : **752 965 293 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 09/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION - Société par actions simplifiée
113 boulevard de Strasbourg 76600 le Havre -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



335487

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

**Société par actions simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : 113 boulevard de Strasbourg
LE HAVRE (76600)
RCS LE HAVRE 752 965 293**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

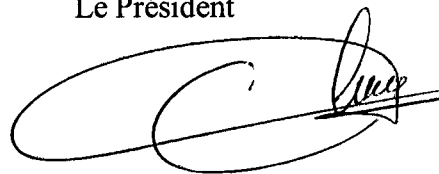
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, constatant que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 fait apparaître une perte de -1.051.502,40 euros, décide de la virer intégralement au compte "Report à Nouveau" débiteur, dont le montant se trouvera ainsi porté de -6.379.484,11 euros à -7.430.986,51 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller strokes, ending in a horizontal line.

**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

**Société par actions simplifiée
au capital de 180.000 euros**

**Siège social : LE HAVRE (76600) – 113, boulevard de Strasbourg
RCS LE HAVRE 752 965 293**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

EN EUROS



**COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	26 146	AC	26 146		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 918 736	AG	1 604 062	314 674	420 916
		Fonds commercial (1)	AH	1 565 534	AI	10 000	1 555 534	1 555 534
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			40 326
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 937 997	AQ	629 732	1 308 264	1 586 507
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	657 073	AS	365 334	291 739	203 451
		Autres immobilisations corporelles	AT	420 409	AU	344 113	76 296	162 112
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	61 523	CV	50 000	11 523	3 523
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100	100
Prêts		BF	211 591	BG		211 591	177 859	
Autres immobilisations financières*		BH	213 741	BI		213 741	246 852	
TOTAL (II)		BJ	7 012 854	BK	3 029 389	3 983 465	4 397 183	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	297 753	BM		297 753	271 884
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	3 240	BU		3 240	3 100
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	81 870	BW		81 870	147 540
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 980 360	BY	42 637	2 937 722	2 672 874
		Autres créances (3)	BZ	2 693 732	CA		2 693 732	2 940 752
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	910 768	CG		910 768	1 698 788	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	505 762	CI		505 762	403 078	
	TOTAL (III)	CJ	7 473 488	CK	42 637	7 430 850	8 138 019	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 486 342	1A	3 072 026	11 414 316	12 535 203	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SNIC				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 180 000 ..)			DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(6 379 484)	(3 614 178)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 051 502)	(2 765 305)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(7 230 986)	(6 179 484)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	264 000	220 000
	Provisions pour charges			DQ	2 089 034	1 984 291
	TOTAL (III)			DR	2 353 034	2 204 291
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	393 083	505 676
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	(1 735)	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 965 915	2 513 400
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 210 868	3 364 803
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	138 371	52 464
	Autres dettes			EA	7 823 937	8 403 289
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 761 828	1 670 760
TOTAL (IV)			EC	16 292 268	16 510 396	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 414 316	12 535 203	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	10 305 247
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	110 189	FB		FC	110 189	136 445
	Production vendue { biens * services *	FD	20 930 480	FE		FF	20 930 480	20 609 666
		FG	8 409 147	FH		FI	8 409 147	8 169 378
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 449 816	FK		FL	29 449 816	28 905 491
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	558 181	797 412
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	150 323	185 104
	Autres produits (1) (11)					FQ	361 513	289 222
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 519 834
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	818	48 967
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(140)	890
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 901 230	1 785 034
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(25 869)	13 223
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 430 148	15 792 991
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	308 116	283 672
	Salaires et traitements*					FY	8 281 430	8 322 444
	Charges sociales (10)					FZ	3 455 038	3 357 123
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	510 307	660 016
			- dotations aux provisions*			GB		10 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	15 965	52 007	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	168 406	321 762		
	Autres charges (12)			GE	210 050	76 632		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	31 255 503
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(735 668)	(547 536)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	23 421	28 155	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	23 421 28 155
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 831	133 844	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	4 831 133 844
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	18 590	(105 688)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(717 078)	(653 225)

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

mercredi 12 juin 2019 à 13h06

Désignation de l'entreprise SAS_SNIC			Néant ☐ *																					
			Exercice N	Exercice N - 1																				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	59 915	1 635 299																			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	167 120																				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	102 503	398 741																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	329 539	2 034 041																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	178 369	1 699 291																			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	202 787	1 798 326																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	282 806	648 503																			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	663 963	4 146 121																			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(334 424)	(2 112 080)																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ																					
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK																					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	30 872 795	32 239 426																			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	31 924 297	35 004 732																			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(1 051 502)	(2 765 305)																			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO																				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY																				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		1 635 299																		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	534 605	488 832																		
			- Crédit-bail immobilier	HQ																				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		90 970																		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ																				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	4 820																			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX																				
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																				
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																				
	(9)	Dont transferts de charges		A1	38 988																			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2																				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3																					
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4																					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td>CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS</td> <td>99 934</td> <td>49 573</td> </tr> <tr> <td>PROVISIONS POUR RISQUES PRUD'HOMAI</td> <td>157 000</td> <td>102 503</td> </tr> <tr> <td>DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS</td> <td>119 967</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DOSSIERS PRUD'HOMAI</td> <td>109 613</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROVISION SITUATION NETTE FILIALE</td> <td>5 839</td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	99 934	49 573	PROVISIONS POUR RISQUES PRUD'HOMAI	157 000	102 503	DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS	119 967		DOSSIERS PRUD'HOMAI	109 613		PROVISION SITUATION NETTE FILIALE	5 839	
Exercice N																								
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																							
CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	99 934	49 573																						
PROVISIONS POUR RISQUES PRUD'HOMAI	157 000	102 503																						
DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS	119 967																							
DOSSIERS PRUD'HOMAI	109 613																							
PROVISION SITUATION NETTE FILIALE	5 839																							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs															
Exercice N																								
Charges antérieures	Produits antérieurs																							

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

N° 2053
1 / 1

SAS SNIC
752965293 IS1

31/12/2018

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

ANNEXE

**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
AUTRES INFORMATIONS	24

Faits caractéristiques de la période

La Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité poursuivent leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation autorisé par le Tribunal de Commerce de Rouen en date du 15 mars 2017, et qui prévoit le remboursement des dettes constituées à l'occasion de la procédure par un plan d'apurement étalé sur 9 ans.

Parallèlement, le nouvel actionnaire, entrepreneur normand, arrivé au capital de la société courant 2017, assure aujourd'hui la poursuite du plan de continuation et le remboursement du passif initialement prévu.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le tribunal de commerce de Rouen, et par le respect du plan d'apurement du passif.

La dynamique de développement de l'entreprise s'est concrétisée sur l'exercice 2018 par la création d'une filiale baptisée Normandie Evenements. Le premier chantier de cette nouvelle activité consistera à commercialiser les espaces commerciaux sur le site de l'Armada de Rouen, en juin 2019.

Un déménagement du siège administratif de la société vers le nouveau hangar 107, sur les quais de Rouen, est également effectif pour la fin du premier trimestre 2019.

Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

II. Méthode d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :

- Mise en œuvre du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017
- Perspectives d'évolution et de développement des activités
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans

*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

****** Dans la perspective du déménagement du siège administratif à la fin du premier trimestre 2019, un amortissement complémentaire de 120 K€ a été comptabilisé dans les comptes de la société au 31 décembre 2018, correspondant à la valeur résiduelle des aménagements non transférables dans les nouveaux locaux.

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).

Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.

5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 K€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 K€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 K€.

Une dépréciation pour risque de 140 k€ a été constituée au 31 décembre 2017 pour tenir compte de dépenses effectuées mais à ce stade considérées non éligibles par le Ministère. Cette dépréciation reste maintenue au 31 décembre 2018.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le

18 octobre 2016, a cependant été intégrée au passif issu du redressement judiciaire, présenté au poste « Autres dettes ». Conformément au plan de d'apurement du passif validé par le Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement est prévu en 9 annuités dont la première a eu lieu en mars 2018.

7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel.

Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 862 K€ au 31 décembre 2018.

8. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.

10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2018, un montant de 281 k€ est porté au crédit du compte courant RNP au titre des intégrations fiscales sur les exercices 2014 à 2018.

12. Consolidation des comptes sociaux

Les seuils légaux n'étant pas atteints depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, ne présente plus de comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sis 14 avenue Aristide Briand, 76 000 ROUEN.

Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 745	26	40	3 377
Acquisitions		185			185
Cessions, diminutions		12		40	52
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 918	26	-	3 510
Amortissements et provisions en début d'exercice	10	1 324	26	-	1 360
Dotations et reprises		280	-		280
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	10	1 604	26	-	1 640
Valeur en fin d'exercice	1 556	314	-	-	1 870

Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs au 1^{er} aout 2012, suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566

2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 946	544	476	-	2 966
Acquisitions		7	113	35		155
Cessions, diminutions		15		91	-	106
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 938	657	420	-	3 015
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	360	340	314	-	1 014
Dotations et reprises		270	25	31		326
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	630	365	344	-	1 339
Valeur en fin d'exercice	-	1 308	292	76	-	1 676

Le déménagement du siège administratif qui a eu lieu en mars 2019 a entraîné la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel de 120K€ dans les comptes au 31/12/2018 concernant les aménagements non transférables.

3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	178	247	478
Acquisitions	8	34		42
Cessions, diminutions			33	33
Valeurs brutes en fin d'exercice	61	212	214	487
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	11	212	214	437

Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de :

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2017	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2018	Résultat 2018
RNP	50	-569	100,00%	50 0	9 475	-6
NORMANDIE EVENEMENTS	20	N/A*	40,00%	8 8	N/A*	N/A*

* la société Normandie Evénements, immatriculée le 5 juillet 2018, clôturera son premier exercice le 31/12/2019.

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.

Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	214	214	174	
Prêts				
Total	214	214	174	-

4. Etat des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Créances clients	2 980	2 144	836	990
Fournisseurs	28	28		
Créances sur l'état	2 450	2 450		
Créances sur organismes sociaux	107	107		
Créances sur le personnel	-	-		
Créances Groupe	40	40		
Débiteurs divers	74	74		
Total autres créances	2 698	2 698	-	-
Charges constatées d'avance	506	506	-	
TOTAL GENERAL	6 185	5 349	836	990

Le montant des charges constatées d'avance intègre 200 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	204	204	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	28	28	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	435	-	
Autres				
Total	666	666	-	-

6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

7. Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	- 3 614	- 2 765	-	-	- 6 379
Résultat de l'exercice	- 2 765	2 765	-	- 1 052	- 1 052
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 6 179	-	-	- 1 052	- 7 231

8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	220	124	- 80	-	264
Provisions pour indemnités de fin de carrières	817	44		-	861
Autres provisions pour risques	1 167	163	- 103	-	1 227
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 204	331	- 183	-	2 353
Titres de participation	50	-	-	-	50
Titres immobilisés	10		-	-	10
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	58	18	- 33		43
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	118	18	- 33	-	103
TOTAL GENERAL	2 322	349	- 216	-	2 455
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		186	- 113	-	
Financières		-	-	-	
Exceptionnelles		163	- 103	-	

La situation nette négative de la filiale REGIE NORMANDE DE PUBLICITE est de -524K€ sur l'exercice 2018.

En conséquence, la provision de 518K€ existant fin 2017 afin de couvrir le risque sur cette filiale a été, fin 2018, augmentée de 6K€ afin de l'ajuster au niveau de sa situation nette.

9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances reçus de l'Etat			-	-
Emprunts bancaires (1)			-	-
Emprunt ARME (Région Normandie)	389	181	208	-
Dépôts reçus	-	-	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-	-	-
TOTAL	389	181	208	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 0 k€

10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	2 966	2 966	-	889	-
Dettes au personnel	1 234	1 234	-		
Dettes organismes sociaux	1 430	1 430	-		
Dettes fiscales	547	547	-		
Dettes sur immobilisations	138	38	100		
Autres dettes	7 824	3 120	4 704		
Total autres dettes	14 139	9 334	4 805	889	-
Produits constatés d'avance	1 762	1 762	-		
TOTAL GENERAL	15 901	11 096	4 805	889	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 6.544 K€ au 31/12/2018, et dont le détail est le suivant :

PASSIF RJ AU 31/12/2018	K€
Banques	415
CGEA	2 664
Chirographaires	779
Fiscal et social	2 686
Total général	6 544

Un plan d'apurement sur 9 ans, a été validé au 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant:

le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%), le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-priviligée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 30 avril 2019, l'ensemble des échéances prévues au plan ont été respectées, pour un montant total de 2.235.009 €, se décomposant comme suit :

Versements en 2017 pour 1.160.094 €

Versements en 2018 pour 812.627 €

Versements au titre du premier quadrimestre 2019 pour 262.288 €

soit :

- acompte AGS à l'ouverture du PSE 1, en février 2017 pour 192 878.82 €
- au titre des créances inférieures à 500 € pour 56 585.32 euros,
- au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%) pour 325 692.13 €,
- paiement des mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) pour 45 500.00 € en 2017, 121.762 € en 2018, et 32.000 € au titre du premier quadrimestre 2019.
- paiement créance superprivilège AGS, (suivant échéancier arrêté au 26 octobre 2017) pour 539 438.20 € en 2017, 690.865 € en 2018, et 230.288 € au titre du premier quadrimestre 2019.

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.762 K€).

11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus	4
Fournisseurs, factures non parvenues	394
Dettes envers les salariés	1 138
Dettes envers les organismes sociaux	517
Impôts à payer	40
Avoirs à établir	8
Autres	93
Total	2 194

12. Comptes de régularisation

- Charges comptabilisées d'avance : 506 K€
- Produits comptabilisés d'avance : 1 762 K€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.

Notes sur le compte de résultat**1. Ventilation du Chiffre d'affaires**

En milliers d'euros	2018
Ventes de journaux et contenus numériques	21 041
Publicité	8 213
Autres	196
TOTAL	29 450

2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2018
Subventions d'exploitation	558
Reprises de provisions et transferts de charges	150
Autres	362
TOTAL	1 070

Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage : 494 K€
- Aide PHR : 20 K€
- Aide Fonds Google dossier Econormandie : 44 K€

3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2018
Sous-traitance et achats de suppléments	1 106
Matières et fournitures non stockées	375
Sous traitance générale	1 825
Crédit Bail	535
Locations diverses	833
Charges locatives	44
Frais d'entretien et de maintenance	564
Primes d'assurances	56
Etudes et recherches	1
Documentation et cotisations	330
Personnel extérieur à l'entreprise	23
Commissions sur ventes	6 465
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 291
Publicité, relations publiques	353
Transport sur ventes	2 055
Transport divers	7
Voyages, déplacements et mission	171
Frais de poste et télécommunication	328
Service bancaire et assimilé	70
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	16 430

4. Résultat financier

En milliers d'euros	2018
Produits financiers	23
Produits financiers de participations	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	23
Charges financières	5
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	
Intérêts sur comptes courants	5
Escomptes accordés	
Autres charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	19

5. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2018
Produits exceptionnels	330
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	167
Reprises sur provisions et transferts de charges	103
Charges exceptionnels	664
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	178
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	203
Dotations aux provisions	283
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 334

Le résultat exceptionnel est composé des éléments suivants :

- Produit net des cessions d'immobilisations	+ 74 K€
- Dotation aux provisions pour litiges	- 163 K€
- Dotation exceptionnelle aux amortissements (cf §2 p.12)	- 120 K€
- Restructuration plan de continuation post RJ (dont 55K€ sur formation post PSE2)	- 77 K€
- Autres	- <u>48 K€</u>
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 334 K€

Autres informations**1. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Déménagement du siège administratif de Rouen

2. Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance
accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 K€ (2015)
- 1.794 k€ (2017)

3. Etat des Crédits baux

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	420	1 380
Matériel FUJI	172	11	39	133
Véhicule 1 et 2	20	5	13	7
véhicule 3	10	3	7	3
Total	2 002	139	479	1 523

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1an	de 1 à 5ans
Matériel rotative	383	1 828	31	-
Matériel FUJI	49	143	49	8
Véhicule 1 et 2	5	18	3	-
véhicule 3	3	10	1	-
Total	440	1 999	84	8

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2018	9.036 k€
- Charges à Payer (C3S)	18 k€

5. Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(736)	0	(736)
Résultat financier	19	0	19
Résultat exceptionnel	(334)	0	(334)
Total	(1.052)	0	(1.052)

6. Effectifs et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31/12/2018 est de 202 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	32
➤ Journalistes	98
➤ Ouvriers	37
➤ Employés	35

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 44 K€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 47 K€. Ces montants se ventilent en 81 K€ (dont 43 k€ pour le bilan 2017) au titre de l'audit légal, et 9 K€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes), dont 4 au titre de 2017.

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2018 figure au bilan pour une valeur de 298 K€.

Le CICE 2018 a permis de financer la poursuite d'investissements de modernisation.

Société Normande d'Information et de Communication (S.N.I.C.)

S.A.S. au capital de 180 000 €

113, Boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

R.C.S. Le Havre : B 752 965 293

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Société Normande d'Information et de Communication (S.N.I.C.)

S.A.S. au capital de 180 000 €

113, Boulevard de Strasbourg

76600 LE HAVRE

R.C.S. Le Havre : B 752 965 293

A l'Assemblée générale de la SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (S.N.I.C.),

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.N.I.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société S.N.I.C. à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation sur l'évaluation du fonds de commerce

Dans nos rapports du 15 juin 2016, du 15 juin 2017 et du 22 octobre 2018, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de dépréciation du fonds de commerce (figurant à l'actif pour 1.566 K€), la société étant dans l'impossibilité d'évaluer celui-ci dans le contexte d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Comme indiqué en page 3 de l'Annexe aux comptes annuels au paragraphe « Faits caractéristiques », le plan de redressement adopté depuis le 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, a permis la mise en œuvre d'un plan de continuation avec un plan d'apurement des dettes sur 9 ans. Par ailleurs, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe II.1 « Méthode d'évaluation – Immobilisations incorporelles » de l'Annexe, la direction nous a communiqué un document justifiant l'absence de provision de cet actif.

Pour autant, un test de valorisation, justifiant l'absence de dépréciation, n'est pas formellement établi. En outre, les mesures entreprises dans la cadre du plan de continuation ne permettent pas de lever totalement l'incertitude quant à la réalisation des hypothèses de ce plan. Dans ces conditions, les informations communiquées par la direction ne nous permettent pas à ce jour d'apprécier le bien-fondé de l'absence de provision.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion avec réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation consécutivement à la perte de l'exercice écoulé de 1,51 millions d'euros qui a accentué la situation nette négative s'élevant à -7.23 millions d'euros.

Le choix du maintien de la méthode de valorisation au coût historique et du principe de continuité d'exploitation est documenté en page 3 de l'annexe aux paragraphes « Faits caractéristiques » et « I. Principes généraux ». Par ailleurs, en page 18 de l'Annexe, la société détaille l'apurement des dettes RJ dans le cadre du plan de continuation homologué le 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen et confirme le respect de ce plan.

L'homologation du plan de continuation, permettant de maintenir l'hypothèse de continuité d'exploitation, a reposé sur la présentation de diverses hypothèses. Sans la remettre en cause, les événements actuels ne permettent pas de lever totalement l'incertitude quant à la réalisation effective des hypothèses de ce plan.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation" et dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la valorisation des titres de participation et des créances rattachées,
- la valorisation des provisions pour risques et charges,
- la comptabilisation en résultat exceptionnel des impacts du plan de continuation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

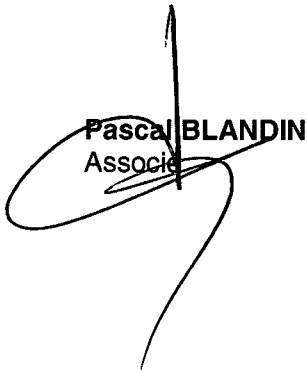
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 juin 2019

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux Comptes



Pascal BLANDIN
Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▣ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▣ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▣ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▣ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▣ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 113 BOULEVARD DE STRASBOURG 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 5 2 9 6 5 2 9 3 0 0 0 1 8		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31122018					
		N-1 31122017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	26 146	AC	26 146		
		CX		CQ			
		AF	1 918 736	AG	1 604 062	314 674	420 916
		AH	1 565 534	AI	10 000	1 555 534	1 555 534
		AJ		AK			40 326
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP	1 937 997	AQ	629 732	1 308 264	1 586 507
		AR	657 073	AS	365 334	291 739	203 451
		AT	420 409	AU	344 113	76 296	162 112
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
		CU	61 523	CV	50 000	11 523	3 523
		BB		BC			
		BD	100	BE		100	100
		BF	211 591	BG		211 591	177 859
		BH	213 741	BI		213 741	246 852
	TOTAL (II)		BJ	7 012 854	BK	3 029 389	3 983 465
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	297 753	BM	297 753	271 884	
		BN		BO			
		BP		BQ			
		BR		BS			
	CRÉANCES	BT	3 240	BU	3 240	3 100	
		BV	81 870	BW	81 870	147 540	
		BX	2 980 360	BY	42 637	2 937 722	2 672 874
		BZ	2 693 732	CA		2 693 732	2 940 752
	DIVERS	CB		CC			
		CD		CE			
Comptes de régularisation	CF	910 768	CG	910 768	1 698 788		
	CH	505 762	CI	505 762	403 078		
	CJ	7 473 488	CK	42 637	7 430 850	8 138 019	
	CW						
	CM						
	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	14 486 342	1A	3 072 026	11 414 316	12 535 203
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SNIC</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>180 000</u>)			DA	180 000	180 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réservé relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	(6 379 484)	(3 614 178)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 051 502)	(2 765 305)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(7 230 986)	(6 179 484)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	264 000	220 000
	Provisions pour charges			DQ	2 089 034	1 984 291
	TOTAL (III)			DR	2 353 034	2 204 291
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	393 083	505 676
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	(1 735)	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 965 915	2 513 400
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 210 868	3 364 803
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	138 371	52 464
	Autres dettes			EA	7 823 937	8 403 289
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 761 828	1 670 760
TOTAL (IV)			EC	16 292 268	16 510 396	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 414 316	12 535 203	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 305 247	16 371 011
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

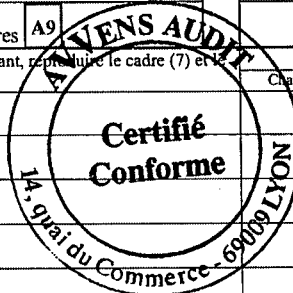
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SNIC		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	110 189	FB		FC	110 189	136 445	
	Production vendue	biens * services *	FD	20 930 480	FE		FF	20 930 480	20 609 666
			FG	8 409 147	FH		FI	8 409 147	8 159 378
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	29 449 816	FK		FL	29 449 816	28 905 491	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	558 181	797 412	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	150 323	185 104	
	Autres produits (1) (11)					FQ	361 513	289 222	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 519 834	30 177 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	818	48 967	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(140)	890	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 901 230	1 785 034	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(25 869)	13 223	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 430 148	15 792 991	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	308 116	283 672	
	Salaires et traitements*					FY	8 281 430	8 322 444	
	Charges sociales (10)					FZ	3 455 038	3 357 123	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	510 307	660 016
							GB		10 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	15 965	52 007
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	168 406	321 762
	Autres charges (12)						GE	210 050	76 632
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	31 255 503	30 724 766
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(735 668)	(547 536)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	23 421	28 155	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	23 421	28 155	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 831	133 844	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 831	133 844	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	18 590	(105 688)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(717 078)	(653 225)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SNIC</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	59 915	1 635 299
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	167 120	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	102 503	398 741
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	329 539	2 034 041
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	178 369	1 699 291
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	202 787	1 798 326
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	282 806	648 503
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	663 963	4 146 121
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(334 424)	(2 112 080)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 872 795	32 239 426
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	31 924 297	35 004 732
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 051 502)	(2 765 305)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		1 635 299
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	534 605	488 832
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		90 970
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	4 820	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AI	38 988	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et joindre en annexe) :	A4		
	CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		Exercice N	
	PROVISIONS POUR RISQUES PRUD'HOMAI		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	DOTATION EXCEPTIONNELLE AUX AMORTISSEMENTS		99 934	49 573
	DOSSIERS PRUD'HOMAI		157 000	102 503
	PROVISION SITUATION NETTE FILIALE		119 967	
		109 613		
		5 839		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Désignation

1 / 1

31/12/2018

[illegible]

ANNEXE

**SOCIETE NORMANDE
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

31 DECEMBRE 2018



SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	3
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
NOTES SUR LE BILAN	11
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	21
AUTRES INFORMATIONS	24



Faits caractéristiques de la période

La Société Normande d'Information et de Communication ainsi que sa filiale, la Régie Normande de Publicité poursuivent leur exploitation par la mise en œuvre d'un plan de continuation autorisé par le Tribunal de Commerce de Rouen en date du 15 mars 2017, et qui prévoit le remboursement des dettes constituées à l'occasion de la procédure par un plan d'apurement étalé sur 9 ans.

Parallèlement, le nouvel actionnaire, entrepreneur normand, arrivé au capital de la société courant 2017, assure aujourd'hui la poursuite du plan de continuation et le remboursement du passif initialement prévu.

Ainsi, la continuité d'exploitation est directement assurée par l'existence de ce plan de continuation validé par le tribunal de commerce de Rouen, et par le respect du plan d'apurement du passif.

La dynamique de développement de l'entreprise s'est concrétisée sur l'exercice 2018 par la création d'une filiale baptisée Normandie Evénements. Le premier chantier de cette nouvelle activité consistera à commercialiser les espaces commerciaux sur le site de l'Armada de Rouen, en juin 2019.

Un déménagement du siège administratif de la société vers le nouveau hangar 107, sur les quais de Rouen, est également effectif pour la fin du premier trimestre 2019.



Principes, règles et méthodes comptables

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (plan comptable général révisé).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules les informations présentant une importance significative sont mentionnées dans la présente annexe.

II. Méthode d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que les fonds commerciaux, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (exclus tous frais financiers).

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 1 et 5 ans. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.



Conformément au règlement 2015-06 relatif à la comptabilisation et l'évaluation des fonds de commerce, il est précisé que le fonds de commerce a une durée illimitée et que la société a réalisé un test de dépréciation de son fonds de commerce, en considérant les approches suivantes :

- Mise en œuvre du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce de Rouen le 15 mars 2017,
- Perspectives d'évolution et de développement des activités,
- Valorisation des offres de reprise soumise au Tribunal de Commerce.



2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, hors frais financiers, et n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée :

➤ Frais d'établissements	3 ans
➤ Constructions ** (hors SER)	20 ans
➤ Constructions SER*	15 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel (hors SER)	10 ans
➤ Installations, matériel & outillage industriel SER*	15 ans
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau	10 ans
➤ Agencements, aménagements	10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Matériel informatique (hors SER)	3 à 5 ans
➤ Matériel informatique SER*	8 ans

*SER : Au titre de l'investissement matériel de production de Saint-Etienne du Rouvray (SER), mis en service à compter du 1^{er} juillet 2015, les durées d'amortissement sont définies selon les familles fonctionnelles indiquées ci-dessus.

** Dans la perspective du déménagement du siège administratif à la fin du premier trimestre 2019, un amortissement complémentaire de 120 K€ a été comptabilisé dans les comptes de la société au 31 décembre 2018, correspondant à la valeur résiduelle des aménagements non transférables dans les nouveaux locaux.

Les écarts éventuels entre les amortissements constatés en application des dispositions fiscales et les amortissements comptables sont comptabilisés au passif, sous la rubrique « Amortissement dérogatoires ».

La société n'a pas réalisé de production immobilisée.

Les coûts d'emprunt ont été laissés en charge.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute diminuée le cas échéant des amortissements.

3. Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres sont enregistrés pour leur valeur d'origine à leur date d'entrée.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, élément par élément, lorsque la valeur d'acquisition des titres détenus est supérieure à leur valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération la valeur patrimoniale, la rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme, la politique de développement de chaque filiale, l'intérêt stratégique pour le groupe.

Autres immobilisations financières

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



4. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat (fret, assurance, ...).

Les pièces de rechange acquises mais non encore utilisées sont inscrites en stock, conformément au CRC 2004-06.

Le cas échéant, les stocks sont dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, notamment lorsque la probabilité d'utilisation des matières premières et des autres approvisionnements est faible.



5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Subventions d'investissements et avances remboursables

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées dès la confirmation de leur attribution.

La subvention d'investissement accordée en 2015 par la DGMIC de 893 K€ était relative à l'acquisition d'une nouvelle rotative et de ses installations techniques dans un nouveau local, situé à Saint Etienne du Rouvray.

Cette subvention comptabilisée en produit exceptionnel en 2015 a été libérée pour 458 K€ sur l'exercice 2015 et le solde restant à percevoir s'élève à 435 K€.

Une dépréciation pour risque de 140 k€ a été constituée au 31 décembre 2017 pour tenir compte de dépenses effectuées mais à ce stade considérées non éligibles par le Ministère. Cette dépréciation reste maintenue au 31 décembre 2018.

Les avances remboursables, reçues du Ministère de la Culture, sont comptabilisées au poste Avances conditionnées.

Une avance remboursable de 116 k€, initialement remboursable le 18 octobre 2016, a cependant été intégrée au passif issu du redressement judiciaire, présenté au poste « Autres dettes ». Conformément au plan de d'apurement du passif validé par le Tribunal de Commerce de Rouen, son remboursement est prévu en 9 annuités dont la première a eu lieu en mars 2018.



7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément au règlement CRC 2000-06.

Provisions pour litiges et affaires contentieuses

Les provisions relatives aux affaires contentieuses sont déterminées sur la base de l'examen détaillé de chaque dossier et des procédures en cours, ainsi que de l'estimation des risques attachés fondée sur l'analyse des conclusions des affaires antérieures.

Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite

Les indemnités de départ en retraite qui concernent le personnel en activité sont provisionnées. Elles sont déterminées individuellement, charges sociales incluses, selon une méthode d'évaluation actuarielle. Elles sont évaluées sur la base des salaires et droits acquis en fin de carrière, ces derniers étant réduits, à la date d'évaluation, au prorata de l'ancienneté acquise. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Revalorisation des salaires sur la base d'un taux de 2 % annuel,
- Actualisation des données sur la base d'un taux de 4,23 % annuel.

Seul est provisionné le montant des droits qui n'est pas couvert par le capital constitué chez un assureur pour financer ces charges. La provision s'établit à 862 K€ au 31 décembre 2018.

8. Charges à payer et produits à recevoir

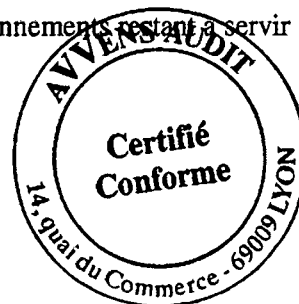
Les charges à payer sont comptabilisées aux rubriques de dettes appropriées. Elles correspondent pour l'essentiel aux factures fournisseurs non parvenues, aux congés payés et charges sur congés payés, aux charges sociales et fiscales diverses.

Les produits à recevoir sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

9. Produits et charges constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont comptabilisés selon les règles du plan comptable.

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les abonnements restant à servir à la date de clôture.



10. Comptabilisation des produits d'exploitation

Les ventes de journaux sont comptabilisées pour le prix de vente public hors taxes.

Les abonnements servis sont comptabilisés sur la base du prix moyen hors taxes de l'exemplaire servi par catégorie d'abonnement.

Les revenus de publicité sont comptabilisés bruts de commissions de régie ; les commissions de régie étant comptabilisées en charges d'exploitation.

11. Convention d'intégration fiscale

Il est retenu le principe de neutralité par lequel la RNP doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe SNIC une charge ou un produit d'IS et de contributions additionnelles analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

En cas de déficit de la société RNP, les économies d'IS réalisées par le groupe à raison de l'intégration et correspondant à ces déficits seront conservées par la SNIC.

Les économies d'impôt résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la SNIC.

Enfin, la RNP ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

A la clôture de l'exercice 2018, un montant de 281 k€ est porté au crédit du compte courant RNP au titre des intégrations fiscales sur les exercices 2014 à 2018.

12. Consolidation des comptes sociaux

Les seuils légaux n'étant pas atteints depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société Normande d'Information et de Communication, société mère, ne présente plus de comptes consolidés avec sa filiale Régie Normande de Publicité, sis 14 avenue Aristide Briand, 76 000 ROUEN.



Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Fonds de commerce	licences et logiciels	Autres	Immo. en cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	1 566	1 745	26	40	3 377
Acquisitions		185			185
Cessions, diminutions		12		40	52
Valeurs brutes en fin d'exercice	1 566	1 918	26	-	3 510
Amortissements et provisions en début d'exercice	10	1 324	26	-	1 360
Dotations et reprises		280	-		280
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	10	1 604	26	-	1 640
Valeur en fin d'exercice	1 556	314	-	-	1 870

Sont inscrits au bilan les seuls éléments incorporels acquis par la Société.

Les coûts de développement externe des logiciels SaaS sont activés en licences et logiciels.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Dans le cadre de la reprise d'actifs au 1^{er} août 2012, suite à la liquidation des sociétés SNPEI, SNPR et SPEP, en application du bulletin CNCC n°82 de juin 1991 et suite à la reprise d'engagements de dettes et de provisions, en application du bulletin CNCC n°135 de septembre 2004, le fonds de commerce comptabilisé est constitué des éléments suivants :

	(K€)
Indemnités de départ à la retraite	754
CP/HS et 13e mois /HS	222
RTT	89
Ruptures conv. Journalistes et négociation TE	398
Honoraires	61
Achat FC PTC BDD VI	27
Divers	15
TOTAL FONDS DE COMMERCE	1 566



2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres immo. corporelles	Immo. En-cours	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	-	1 946	544	476	-	2 966
Acquisitions		7	113	35		155
Cessions, diminutions		15		91	-	106
Valeurs brutes en fin d'exercice	-	1 938	657	420	-	3 015
Amortissements et provisions en début d'exercice	-	360	340	314	-	1 014
Dotations et reprises		270	25	31		326
Total des amortissements et des provisions en fin d'exercice	-	630	365	344	-	1 339
Valeur en fin d'exercice	-	1 308	292	76	-	1 676

Le déménagement du siège administratif qui a eu lieu en mars 2019 a entraîné la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel de 120 K€ dans les comptes au 31/12/2018 concernant les aménagements non transférables.

3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Titres de participation	Autres titres immobilisés et droit de créances	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes en début d'exercice	53	178	247	478
Acquisitions	8	34		42
Cessions, diminutions			33	33
Valeurs brutes en fin d'exercice	61	212	214	487
Provisions en début d'exercice	50	-	-	50
Dotations et reprises				-
Total des provisions en fin d'exercice	50	-	-	50
Valeur en fin d'exercice	11	212	214	437



Le poste "Titres de Participations" est principalement composé de :

En milliers d'euros

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat 2017	% de détention	Valeurs de titres détenus - brutes - nettes	Chiffre d'affaires 2018	Résultat 2018
RNP	50	-569	100,00%	50 0	9 475	-6
NORMANDIE EVENEMENTS	20	N/A*	40,00%	8 8	N/A*	N/A*

* la société Normandie Evénements, immatriculée le 5 juillet 2018, clôturera son premier exercice le 31/12/2019.

Le poste « autres titres immobilisés » correspond aux prêts versés à l'organisme SOLENDI.

Le poste "Autres immobilisations financières" comprend :

En milliers d'euros	Brut	Net	Échéance à plus d'un an	Dont entreprises liées
Créances rattachées à des participations				
Dépôts, cautionnement et créances diverses	214	214	174	
Prêts				
Total	214	214	174	-



4. Etat des créances

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Créances clients	2 980	2 144	836	990
Fournisseurs	28	28		
Créances sur l'état	2 450	2 450		
Créances sur organismes sociaux	107	107		
Créances sur le personnel	-	-		
Créances Groupe	40	40		
Débiteurs divers	74	74		
Total autres créances	2 698	2 698	-	-
Charges constatées d'avance	506	506	-	
TOTAL GENERAL	6 185	5 349	836	990

Le montant des charges constatées d'avance intègre 200 K€ pour loyers de crédit-bail relatif à l'acquisition d'une nouvelle rotative.

5. Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Dont entreprises liées
Clients, factures à établir	204	204	-	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	28	28	-	
Organismes sociaux à recevoir			-	
Etat à recevoir	435	435	-	
Autres				
Total	666	666	-	-



6. Composition du capital social

Le capital social est composé de 180.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

7. Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	En début d'exercice	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice	Fin de période
Capital social	180	-	-	-	180
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-	-
Réserve légale	20	-	-	-	20
Réserve statutaires	-	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	- 3 614	- 2 765	-	-	- 6 379
Résultat de l'exercice	- 2 765	2 765	-	- 1 052	- 1 052
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 6 179	-	-	- 1 052	- 7 231



8. Provisions

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres	En fin d'exercice
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et litiges	220	124	- 80	-	264
Provisions pour indemnités de fin de carrières	817	44		-	861
Autres provisions pour risques	1 167	163	- 103	-	1 227
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 204	331	- 183	-	2 353
Titres de participation	50	-	-	-	50
Titres immobilisés	10		-	-	10
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Stock	-	-	-	-	-
Clients	58	18	- 33		43
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	118	18	- 33	-	103
TOTAL GENERAL	2 322	349	- 216	-	2 455
dont dotations et reprises					
d'Exploitation		186	- 113	-	
Financières		-	-	-	
Exceptionnelles		163	- 103	-	

La situation nette négative de la filiale REGIE NORMANDE DE PUBLICITE est de -524 K€ sur l'exercice 2018.

En conséquence, la provision de 518 K€ existant fin 2017 afin de couvrir le risque sur cette filiale a été, fin 2018, augmentée de 6 K€ afin de l'ajuster au niveau de sa situation nette.



9. Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Avances reçus de l'Etat			-	-
Emprunts bancaires (1)			-	-
Emprunt ARME (Région Normandie)	389	181	208	-
Dépôts reçus	-	-	-	-
Participations des salariés	-	-	-	-
Comptes courants créditeurs	-	-	-	-
TOTAL	389	181	208	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 0 k€

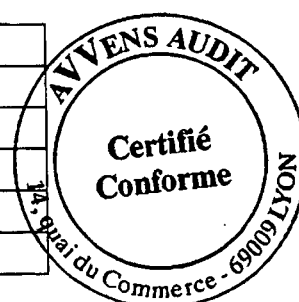


10. État des dettes d'exploitation et dettes diverses

En milliers d'euros	Total en fin d'exercice	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Dont entreprises liées	Dettes représentées par des effets de commerce
Avances et acomptes reçus			-		
Dettes fournisseurs	2 966	2 966	-	889	-
Dettes au personnel	1 234	1 234	-		
Dettes organismes sociaux	1 430	1 430	-		
Dettes fiscales	547	547	-		
Dettes sur immobilisations	138	38	100		
Autres dettes	7 824	3 120	4 704		
Total autres dettes	14 139	9 334	4 805	889	-
Produits constatés d'avance	1 762	1 762	-		
TOTAL GENERAL	15 901	11 096	4 805	889	-

- Le poste « Autres dettes » est principalement constitué des dettes gelées par la procédure de redressement judiciaire, pour un montant total de 6.544 K€ au 31/12/2018, et dont le détail est le suivant :

PASSIF RJ AU 31/12/2018	K€
Banques	415
CGEA	2 664
Chirographaires	779
Fiscal et social	2 686
Total général	6 544



Un plan d'apurement sur 9 ans, a été validé au 15 mars 2017 par le Tribunal de Commerce de Rouen, et prévoyant :

le paiement, dès l'ouverture du plan, des créanciers de moins de 500 €, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%), le paiement étalé sur 9 ans des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) le paiement à l'AGS de 10% de la créance super-privilégiée, le reliquat étant étalé sur trente-six mois.

A la date du 30 avril 2019, l'ensemble des échéances prévues au plan ont été respectées, pour un montant total de 2.235.009 €, se décomposant comme suit :

Versements en 2017 pour 1.160.094 €,

Versements en 2018 pour 812.627 €,

Versements au titre du premier quadrimestre 2019 pour 262.288 €.

soit :

- acompte AGS à l'ouverture du PSE 1, en février 2017 pour 192 878.82 €,
- au titre des créances inférieures à 500 € pour 56 585.32 euros,
- au titre des créances chirographaires dont les créanciers ont retenu l'option 2 (paiement immédiat et définitif de 25%) pour 325 692.13 €,
- paiement des mensualités des créances sociales, fiscales et bancaires, ainsi que des créanciers chirographaires ayant choisi l'option 1 (étalement sur 9 ans de 100% de la dette) pour 45 500.00 € en 2017, 121.762 € en 2018, et 32.000 € au titre du premier quadrimestre 2019.
- paiement créance superprivilège AGS, (suivant échéancier arrêté au 26 octobre 2017) pour 539 438.20 € en 2017, 690.865 € en 2018, et 230.288 € au titre du premier quadrimestre 2019.

Les produits constatés d'avance correspondent aux encaissements réalisés par avance sur les abonnements à servir (1.762 K€).

11. Charges à payer

En milliers d'euros	Total
Intérêts courus	4
Fournisseurs, factures non parvenues	394
Dettes envers les salariés	1 138
Dettes envers les organismes sociaux	517
Impôts à payer	40
Avoirs à établir	8
Autres	93
Total	2 194



12. Comptes de régularisation

➤ Charges comptabilisées d'avance	:	506 K€
➤ Produits comptabilisés d'avance	:	1 762 K€

Les produits et charges comptabilisés d'avance concernent l'exploitation courante.



Notes sur le compte de résultat

1. Ventilation du Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2018
Ventes de journaux et contenus numériques	21 041
Publicité	8 213
Autres	196
TOTAL	29 450



2. Ventilation des Autres produits

En milliers d'euros	2018
Subventions d'exploitation	558
Reprises de provisions et transferts de charges	150
Autres	362
TOTAL	1 070

Les subventions d'exploitation intègrent :

- Aide au portage :	494 K€
- Aide PHR :	20 K€
- Aide Fonds Google dossier Econormandie :	44 K€

3. Détail des charges externes

En milliers d'euros	2018
Sous-traitance et achats de suppléments	1 106
Matières et fournitures non stockées	375
Sous traitance générale	1 825
Crédit Bail	535
Locations diverses	833
Charges locatives	44
Frais d'entretien et de maintenance	564
Primes d'assurances	56
Etudes et recherches	1
Documentation et cotisations	330
Personnel extérieur à l'entreprise	23
Commissions sur ventes	6 465
Rémunérations d'intermédiaires et autres honoraires	1 291
Publicité, relations publiques	353
Transport sur ventes	2 055
Transport divers	7
Voyages, déplacements et mission	171
Frais de poste et télécommunication	328
Service bancaire et assimilé	70
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	16 430

4. Résultat financier

En milliers d'euros	2018
Produits financiers	23
Produits financiers de participations	
Reprises sur provisions	
Intérêts sur comptes courants	
Autres produits financiers	23
Charges financières	5
Abandon de créances	
Dotations financières aux provisions	
Intérêts sur emprunts et dettes diverses	
Intérêts sur comptes courants	5
Escomptes accordés	
Autres charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	19



5. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2018
Produits exceptionnels	330
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	167
Reprises sur provisions et transferts de charges	103
Charges exceptionnels	664
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	178
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	203
Dotations aux provisions	283
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 334

Le résultat exceptionnel est composé des éléments suivants :

- Produit net des cessions d'immobilisations	+ 74 K€
- Dotation aux provisions pour litiges	- 163 K€
- Dotation exceptionnelle aux amortissements (cf §2 p.12)	- 120 K€
- Restructuration plan de continuation post RJ (dont 55K€ sur formation post PSE2)	- 77 K€
- Autres	- 48 K€
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 334 K€



Autres informations**1. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Déménagement du siège administratif de Rouen

2. Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Clause de retour à meilleure fortune sur abandons de créance
accordés à la société RNP :

- 994 k€ (2012/2013)
- 805 k€ (2014)
- 350 K€ (2015)
- 1.794 k€ (2017)



3. Etat des Crédits baux

En milliers d'euros	Valeur d'origine	Dotation aux amort. de l'ex. si le bien avait été acquis	Dotations cumulées depuis le début du contrat	Valeur nette
Matériel rotative	1 800	120	420	1 380
Matériel FUJI	172	11	39	133
Véhicule 1 et 2	20	5	13	7
véhicule 3	10	3	7	3
Total	2 002	139	479	1 523

En milliers d'euros	Redevances payées		Redevances restant à payer	
	de l'exercice	cumulé	à - 1 an	de 1 à 5 ans
Matériel rotative	383	1 828	31	-
Matériel FUJI	49	143	49	8
Véhicule 1 et 2	5	18	3	-
véhicule 3	3	10	1	-
Total	440	1 999	84	8

4. Allègement en base de la dette future d'impôt

- Déficits fiscaux reportables à fin décembre 2018 9.036 k€

- Charges à Payer (C3S) 18 k€



5. Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat Net
Résultat d'exploitation	(736)	0	(736)
Résultat financier	19	0	19
Résultat exceptionnel	(334)	0	(334)
Total	(1.052)	0	(1.052)

**6. Effectifs et rémunération des dirigeants**

L'effectif au 31/12/2018 est de 202 personnes, toutes catégories confondues.

Il se répartit de la façon suivante :

➤ Cadres	32
➤ Journalistes	98
➤ Ouvriers	37
➤ Employés	35

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

7. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires facturés sur l'exercice s'élèvent à 44 K€ et le montant des honoraires comptabilisés en facture non parvenue est estimé à 47 K€. Ces montants se ventilent en 81 K€ (dont 43 K€ pour le bilan 2017) au titre de l'audit légal, et 9 K€ au titre des SACC (Services Autres que Commissariat aux comptes), dont 4 au titre de 2017.

8. Montant et utilisation du CICE

Le principe comptable retenu pour la comptabilisation du CICE est d'enregistrer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel.

La créance CICE constituée au titre de 2018 figure au bilan pour une valeur de 298 K€.

Le CICE 2018 a permis de financer la poursuite d'investissements de modernisation.



**SOCIETE NORMANDE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SNIC**

**Société par actions simplifiée
au capital de 180.000 euros
Siège social : 113, boulevard de Strasbourg
LE HAVRE (76600)
752 965 293 RCS LE HAVRE**

D 19267 00115

GREFFE DU TC DU HAVRE
Registre du Commerce et des Sociétés
16, rue du Colonel Fabien
76600 LE HAVRE
09 OCT. 2019

ARRIVÉE COURRIER

Rouen, le 2 octobre 2019

Objet : Dépôt comptes annuels

Madame, Monsieur,

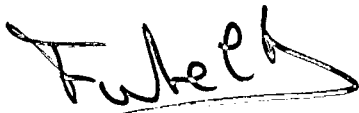
En réponse à votre courrier du 24 septembre 2019, nous vous prions de bien vouloir ci-joint aux fins de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Un exemplaire **rectifié** de la résolution d'affectation du résultat en date du 27 juin 2019 certifiée conforme par le Président
- Un exemplaire des comptes annuels certifié conforme par le Président
- Un exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Un chèque d'un montant de 45,73 euros à l'ordre du Greffe du TC
- Un chèque complémentaire de 2,60 euros à l'ordre du Greffe du TC

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous adresser l'attestation de dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2018 et autres pièces à l'adresse suivante :

**Groupe FININCO
Service Juridique
Hangar 107 – Hall C
107, allée François Mitterrand
76100 ROUEN**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Agnès Fortel
Responsable Juridique – Groupe FININCO